



**CONCOURS EN SALLE 2 x 18m**  
**Organisé par le Comité Départemental 04**  
**et les ARCHERS DES 3 VALLÉES**

**Samedi 22 et Dimanche 23 janvier 2022**

**GYMNASSE COLLÈGE MARIA BORRELY de DIGNE LES BAINS**

**Qualificatif pour le Championnat de France et final du trophée des alpes**  
**Classement par équipe de club**

**Conditions de tir**

- Échauffement 30 min sur blason avec contrôle du matériel.
- Les blasons ne seront pas changés avant le début des tirs.
- Volées de 3 flèches en 2 minutes - rythme AB-CD.

**Pour accéder au gymnase le pass sanitaire est obligatoire,  
ainsi que le port du masque sauf sur le pas de tir**

**Arbitre responsable** Antonini Fabrice

**Arbitres assistants** : Ramond François-Xavier, Jouveau Marc, Eymery Richard

**Blasons**

- Arcs à poulies : Tri-spot poulies de 40
- Arcs nus : Blason de 40 (Blason tri-spot sur demande à l'inscription) sauf minimes et cadets sur Blason de 60
- Arcs classiques : Blason de 40 (Blason tri-spot sur demande à l'inscription) sauf benjamins et minimes sur Blason de 60

**Récompenses** Aux 3 premiers de chaque catégorie.

Récompense par équipe de club (voir le règlement en annexe)

**Inscriptions sur** : [concours.a3vdigne@gmail.com](mailto:concours.a3vdigne@gmail.com) avant le jeudi 20 janvier 2022

**pour un départ** : Jeunes 8 €

**Adultes 10 €**

**pour deux départs** : Jeunes 14€

**Adultes 18 €**

**Samedi 22 janvier**

**Dimanche 23 janvier**

**1<sup>er</sup> départ** : Ouverture du greffe : 14 h 00  
Échauffement : 14 h 30  
Début des tirs : 15 h 00

**2<sup>ème</sup> départ** : Ouverture du greffe : 8 h 00  
Échauffement : 8 h 30  
Début des tirs : 9 h 00

**3<sup>ème</sup> départ** : Ouverture du greffe : 13 h 00  
Échauffement : 13 h 30  
Début des tirs : 14 h 00

Proclamation des résultats vers 17h

**Nombre de places** : 48 archers par départ.

- Tenue club ou tenue adaptée au tir, souhaitée
- Chaussures de sports obligatoires dans le gymnase
- Nos amis les bêtes ne sont pas admises.

[Sur place : buvette,sandwichs,...](#)

[N'oubliez pas le covoiturage.](#)

Localisation du Gymnase :

GPS : 44°05'41.51"N 6°14'21.47"E



**Attention deux itinéraires**

**Le samedi le boulevard est fermé (marché provençal)**

**Prendre l'itinéraire rouge**

**Voir fléchage**



**Renseignements auprès de Christian 06.24.74.34.35**

**Vincent 06.86.23.67.07**



Fédération Française de tir à l'arc

COMITÉ RÉGIONAL PACA

Comité départemental des Alpes de Haute Provence



**Siège Social chez le Président : Mr Guy DARNIS, 289 impasse du glanié  
04230 St Étienne Les Orgues  
N° d'agrément : 00689**

## **Règlement du CD04 par équipe de Club (projet)**

### **1/ Composition**

Les équipes doivent être composées idéalement de trois archers (un homme, une femme et un jeune) tirant trois armes différentes.

Elles doivent être déclarées à l'inscription.

Un classement de toutes les équipes présentes sera effectué mais seules les équipes des clubs du 04 pourront prétendre au titre d'équipe championne du 04.

### **2/ Calculs des places**

Chaque score est pondéré suivant le système utilisé pour le « Trophée des Alpes ».

Des bonus seront distribués suivant les règles suivantes :

- Les équipes composées d'un homme, une femme et un enfant bénéficieront d'un bonus de 5%
- Les équipes tirant trois armes différentes bénéficieront d'un bonus de 5%

Les bonus sont cumulables.

Le Président

Guy Darnis

Fabrice Maillet

# LA RENTRÉE DU TIR À L'ARC

## LES GESTES BARRIÈRES

28 août 2020



### LA PRATIQUE DU TIR À L'ARC EN COMPÉTITION

Dans le cadre des compétitions de tir à l'arc, un certain nombre de mesures sont à prendre en compte. L'objectif est de limiter au maximum les risques tout en permettant la pratique du tir à l'arc dans des conditions optimales. Les mesures suivantes s'appliquent pour tout type de compétition.

L'organisation d'une compétition reste soumise à l'obtention préalable d'une autorisation préfectorale.

#### Zone d'application

Ces consignes sont valables aussi bien pour une pratique en salle qu'en extérieur (terrain plat ou parcours). Elles s'adressent à toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive.

#### Mesures à respecter

**Port du masque :** Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque dans l'aire de pratique et ce, seulement pendant le temps de pratique.

**Distance de sécurité :** Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité d'un mètre entre eux. Sur le pas de tir, cette distance peut être réduite à 80cm et ainsi permettre à deux tireurs de pratiquer simultanément sur la même cible (4 par cibles en rythme AB/CD possible).

**L'aire de pratique :** Elle s'étend de la zone de repos des archers (incluse) jusqu'aux cibles. Il est conseillé de séparer la zone de repos des archers de celle du public. Veillez à respecter la distance d'un mètre minimum entre deux chaises.

**Le temps de pratique :** Il débute au moment de l'échauffement et s'étend jusqu'à la fin de la compétition.

Exceptions :

- La pause entre deux séries n'est pas considérée comme faisant partie du temps de pratique.
- Dès que l'archer quitte l'aire de pratique, il doit remettre son masque, notamment pour se rendre à la buvette ou aux toilettes.

#### Recommandations complémentaires

- Mettre du gel hydroalcoolique à disposition.
- Désinfecter régulièrement les zones de contact et poignées de portes.
- Dans la mesure du possible, aérer régulièrement le gymnase en cas de pratique en salle.
- Chaque participant apporte son propre stylo.
- Désinfecter le matériel partagé entre deux départs (chaises, plaquettes de marque, tablettes,...). A cet effet, prévoir un laps de temps suffisant dans le programme.
- Matérialiser les files d'attente avec des espaces d'un mètre au sol pour le greffe et la buvette.

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 - Version consolidée au 27 août 2020 - Chapitre 4 : Sports  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042105897>

Retrouvez les dernières mises à jour sur [www.ffta.fr/gestes-barrieres](http://www.ffta.fr/gestes-barrieres)